



**MAIRIE  
DE  
TRÉGUNC**

## Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le seize décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de  
**Monsieur SACRÉ Jean-Claude**

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier – RIVIERE Marie-Pierre - TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – BOITTIN-BARDOT Elisabeth - DERVOUT Dominique - DION Michel - ORVOEN Véronique – HEMON Franck - DROAL Nelly – NERRIEC Yvan – FLOCH ROUDAUT Rachel - NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – ROBIN Yves – VOISIN Valérie – BENARD Yolande - GENTIN Hervé - LE GUILLOU Marthe – LE THOER André – LANCIEN Peggy - CANTIE René.  
**formant la majorité des membres en exercice.**

Objet

**MARCHE PUBLIC  
MODERNISATION  
DE LA VOIRIE  
COMMUNALE**

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Stéphanie BORDENAVE à Jean-Paul NIVEZ  
- Nathalie LE TEXIER à Régine SCAER JANNEZ

Date de convocation : 9 décembre 2013

Monsieur Olivier BELLEC est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers  
En exercice : ..... 29  
Nombre de présents : ..... 27  
Nombre de votants : ..... 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire de cet acte  
transmis au représentant de l'Etat et  
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Rennes dans un délai de  
deux mois.

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, indique que le marché à bons de commande conclu avec la SCREG concernant les travaux de modernisation de la voirie communale se termine le 31 décembre 2013. Une consultation pour établir un nouveau marché à bons de commande a alors été mise en place pour les travaux concernant les programmes des années 2014 à 2016 (marché à procédure adaptée).

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié par la commune et les éléments de la consultation ont été transmis aux organes de publication le 24 octobre 2013 (Le Télégramme, édition Finistère du 28-10-2013, sites internet : E-Megalis, AMF 29 et Mairie de Trégunc). La date limite de remise des offres était le 22 novembre 2013 à 12h.

Le marché sera conclu pour une période initiale de 1 an reconductible deux fois soit pour une durée maximale de 3 ans.

Les minima et maxima du marché sont les suivants :

| Période          | Minimum HT    | Minimum TTC   | Maximum HT    | Maximum TTC    |
|------------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| Période ferme    | 250 836, 12 € | 300 000, 00 € | 836 120, 40 € | 1000 000, 00 € |
| Reconduction n°1 | 250 836, 12 € | 300 000, 00 € | 836 120, 40 € | 1000 000, 00 € |
| Reconduction n°2 | 250 836, 12 € | 300 000, 00 € | 836 120, 40 € | 1000 000, 00 € |

Les critères d'attribution de ce marché ont été définis de la manière suivante :

- la valeur technique des prestations, appréciée au vu des délais d'intervention (en temps normal et pour les travaux d'urgence), des caractéristiques de l'enrobé à froid à l'émulsion, des moyens humains et matériels (50 %) ;
- le prix apprécié au vu du détail estimatif fourni à titre indicatif par la Mairie (40 %) ;
- la démarche développement durable, notamment pour ce qui concerne le suivi et l'élimination des déchets de chantier (10 %).

Quatre entreprises ont répondu à la consultation : l'entreprise EUROVIA de Quimper (29), l'entreprise ETP BRUNEAU de Saint-Evarzec (29), l'entreprise CHARTIER TP de Theix (56) et l'entreprise COLAS de Quimper (29). L'entreprise COLAS a obtenu la meilleure note pour chacun des trois critères mentionnés ci-dessus. Son offre de prix correspondant au détail estimatif annuel fourni à titre indicatif par la Mairie dans les éléments de la consultation est de 295 031 € HT.

Après avoir analysé les offres, la commission d'appel d'offres réunie le 6 décembre 2013 propose de choisir l'entreprise COLAS.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- suit le choix de la commission d'appel d'offres et attribue le marché à l'entreprise COLAS,
- autorise Monsieur Le Maire à signer le marché avec l'entreprise COLAS ainsi que toute décision ou document complémentaire s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE  
A Trégunc, le 17 décembre 2013  
LE MAIRE  
Jean-Claude SACRÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20131220-DE13161226-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2013  
Publication : 20/12/2013